



Préavis de départ réduit cause mutation

Par **antiseptic**, le **05/05/2012** à **12:45**

Bonjour,

Avec ma p artenaire, nous vivons dans le nord. Elle a eu une mutation dans le Poitou-Charentes et est partie en mars. De mon c ot e, j'ai d emissionn e de mon emploi pour la rejoindre fin juin. Consid erant que nous sommes li es par un PACS, puis-je r eduire de 3 mois  a 2 mois le pr eavis de d epart?

Merci pour vos r eponses.

Par **cocotte1003**, le **05/05/2012**  a **13:36**

Bonjour,

un pr eavis r eduit est de 1 mois en non meubl e. Vous faites une LRAR au bailleur avec le justificatif de la mutation de votre partenaire. Proposez d es  a pr esent la date de l' etat des lieux de sortie et remettez l'appartement en conformit e avec l' etat des lieux d'entr ee afin d' eviter les retenues sur d ep ot de garantie. Sachez aussi que c'est au bailleur de contester le pr eavis r eduit en saisissant le juge de proximit e.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **05/05/2012**  a **22:45**

Bonjour antiseptic,

Madame n'est pas votre épouse puisque vous n'êtes pas mariés. Etant liés par un PACS, elle est votre partenaire pacsée, c'est tout.